



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 18030

Numéro SIREN : 414 889 865

Nom ou dénomination : FAREC

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2014 sous le numéro de dépôt 91172

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-10-2014

N° DE DEPOT : 2014R091172

N° GESTION : 1997B18030

N° SIREN : 414889865

DENOMINATION : FAREC

ADRESSE : 29 rue Claude Decaen 75012 Paris

DATE D'ACTE : 16-07-2014

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

Acte de la société prenant acte des modifications intervenues concernant les personnes assurant des fonctions de direction, de contrôle ... (certifiés conformes par le représentant légal).
L'acte doit mentionner le nom des personnes partantes.

FAREC
Société par actions simplifiée
d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 42.000 euros
Siège social : 29, rue Claude Decaen
75012 PARIS
414 889 865 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le 16 juillet,
à 09 heures,
Au siège social,

Les associés de la **FAREC** se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par la SOCIETE D'AUDIT FOLLIN BERTIN – SAFB, représentée par Jean-Pierre BERTIN, gérant.

Bénédicte EMILE Dit BORDIER assume les fonctions de Secrétaire.

Xavier THOMAS de MONTPREVILLE, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent, excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent **la moitié des actions** ayant le droit de vote. En conséquence et conformément à l'article 16 des statuts de la société, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

JPB BS

Puis, le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- La feuille de présence.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Nomination de Bénédicte Emile Dit Bordier en qualité de Directrice Générale.
- Rémunération de Bénédicte Emile Dit Bordier en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de Directrice Générale.
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir échangé diverses observations, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directrice Générale, chargée d'assister le Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée (étant rappelé conformément aux dispositions statutaires que la durée du mandat de la Directrice Générale ne pourra excéder celle du mandat du Président) : Bénédicte EMILE Dit BORDIER, expert comptable et commissaire aux comptes, née le 17 octobre 1978 à Orléans (45), de nationalité française et demeurant 28, rue Claude Deacaen – Paris 12ème.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Bénédicte Emile Dit Bordier, présente, a fait savoir qu'elle acceptait cette nomination aux fonctions de Directrice Générale et qu'elle satisfaisait aux prescriptions légales et réglementaires concernant l'exercice d'un mandat social.

JP BS

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que, dans l'immédiat, Bénédicte Emile Dit Bordier ne sera pas rémunérée au titre de l'accomplissement de ses fonctions de Directrice générale.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Il est rappelé que la directrice Générale exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de l'article 13 des Statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Bon pour acceptation des
fonctions de Directrice
Générale B. Bordier

Bénédicte Emile Dit Bordier, Secrétaire
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale »

Bert

Pour société SAFB,
Jean-Pierre BERTIN, Président de séance